



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : huit octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Alain PICQUENOT, Mélanie CASCANT, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	14
votants	20

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Séverine VILLETTE à Madame Sylvie BRUNET
Monsieur Hervé BERNE à Madame Anne-Marie WANIART
Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI
Monsieur Serge VOTA à Monsieur Didier SILVE
Monsieur Florian MARQUES à Madame Elisabeth DIGNAC
Monsieur Sam PAILLON à Madame Agnès MARTIN.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le : 12/10/2026
et de la publication sur le
site internet
le : 12/10/2026

Membres absents :

*Monsieur Vincent BRINDEL
Monsieur Olivier UCHET
Monsieur Emile OLLIVIER*

Secrétaire de séance : Madame Céline MAILLAFET

N° 26/93

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ**

Madame Agnès MARTIN, 1^{ière} adjointe au Maire, expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité après avis du Comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux, ainsi que de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les nominations des agents remplissant les conditions statutaires requises.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/93 DU 8 OCTOBRE 2026 (SUITE)**

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire indique que trois agents de la collectivité vont être nommés au grade d'agent de maîtrise territoriale dans le cadre de la promotion interne, suite à leur inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de trois (3) emplois correspondants au grade d'avancement comme suit :

- 3 postes d'agent de maîtrise territorial,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** la création des postes tels que présentés ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre 012 du budget principal de la collectivité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Anne-Marie WANIART

La secrétaire

Céline MAILLAFET